

Les objectifs pédagogiques :

L'objectif de la formation est de permettre aux élus de :

- Maîtriser l'ensemble des enjeux, des stratégies et des méthodes de participation citoyenne.
- Elaborer, animer et évaluer une démarche de participation citoyenne au développement local.

Le Programme :

Les objectifs de la participation citoyenne :

- Politique, technique, social, pédagogique.

La nature des débats locaux :

- Le débat politique (sur le fond).
- Le débat technique (sur la forme).

Les formes de démocratie locale :

- Démocratie représentative, participative, directe, consensuelle, stochocratie.

Les niveaux de participation citoyenne :

- Information, consultation, concertation, co-décision.

Les acteurs :

- Les élus (L' élu « de l'espace du politique » : l' élu « du mode représentatif » / l' élu « du débat technique »).
- Les habitants (L' habitant habitant : l' habitant « habitant » / l' habitant « expert » ; L' habitant citoyen : « citoyen » ; l' habitant « po

Les outils :

- Outils de participation avec communication directe.
- Outils de participation avec communication indirecte.

Les lieux de la participation :

- Lieux du pouvoir politique et ses institutions.
- Lieux de vie locale.

Le cadre juridique :

- Procédures de consultation citoyenne.
- Procédures de concertation citoyenne.

L'évaluation :

- Définir des critères et des indicateurs.
- Evaluer les impacts sur la décision, le projet, la méthode et les participants.

Formateur : Monsieur Joseph SALAMON

- Expert international et local en participation citoyenne.
- Professeur des universités associé auteur de plusieurs ouvrages sur la participation citoyenne.
- Expérience professionnelle confirmée dans plusieurs collectivités territoriales en participation citoyenne.



Les points forts de la formation :

- Intervenant avec un expertise diversifiée, universitaire et territoriale dans le domaine.
 - Intervenant auteur de plusieurs ouvrages dans le domaine.
 - Formation précise et complète avec des méthodes et des outils de travail stratégiques et opérationnels.
 - Apports théoriques et opérationnels avec des retours d'expériences.
- Capacité de piloter, d'animer et d'évaluer une démarche participative.

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique.
- Retour d'expériences.
- Ateliers de travail.

Public :	Format :	Financement et coût :
<p>Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.</p>	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Joseph SALAMON</p>	<p><i>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i></p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 20 heures de formation le coût par personne est de 1000 TTC .</p> <p>Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :</p> <p>Pour une formation de 20 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 2 000 habitants 5 685euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 6 285 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 6 857 euros TTC <p><i>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</i></p>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.
Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Joseph SALAMON. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>